

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012- 441 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de **Monsieur François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du **vendredi 10 août 2012** au **jeudi 16 août 2012**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ,
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011,
- VU le Décret N° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **vendredi 10 août 2012** au **jeudi 16 août 2012**, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le **Professeur François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2-CC : 2 –HCJ : 2 – CES : 2 HAAC : 2 – SGG : 4 – MJSL : 4 – MESRS : 4 – Autres Ministères : 25 – Départements :6 –JORB : 1.-